

SÉANCE DU 14 AVRIL 2021

L'An deux mille vingt et un, le quatorze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le vingt-cinq février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes (art 2121-7 du CGCT), sous la présidence de Monsieur Alain **MORÈVE**, Maire.

Présents : MM. Alain **MORÈVE**, Abel **DE NEVE**, Thierry **MARCHOUX**, Louis **PARCE**, Mickaël, **MARECHAU**, Sébastien **MARCHAND**, Ludovic **MORESVE**, Claude **RIDET**, MMES Amandine **AUBERT**, Claudine **LOPEZ**, Nathalie **PIRONNET**.

Absents Excusés :

Monsieur Louis **PARCE** est désigné secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

ORDRE DU JOUR :

- Eglise – 3^{ème} tranche
- Attribution des marchés
- Affaires diverses

Le compte-rendu de la séance du 6 avril 2021 est approuvé

2021-015 / Eglise – 3^{ème} tranche - Attribution des marchés / restauration des toitures et des élévations du clocher et du transept sud de l'église Notre Dame

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux de restauration des toitures et des élévations du clocher et du transept sud de l'église Notre Dame a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Cette consultation a été lancée le 21 janvier 2021 pour une remise des offres fixée au 12 mars 2021 à 12 h 00.

La consultation comprenait 6 lots :

Lot	Désignation	Nombre de réponses
1	Maçonnerie – Pierre de taille	4
2	Sculptures – Restauration de la pierre	1
3	Charpente	5
4	Couverture	4
5	Vitraux	1
6	Cloche – Horloge - Paratonnerre	2

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant HT
1	Maçonnerie – Pierre de taille	SN BILLON	243 223.13 €
2	Sculptures – Restauration de la pierre	BRUNNER	33 686.50 €
3	Charpente	METIERS DU BOIS	73 494.94 €
4	Couverture	COUVERTURES DE LOIRE	84 290.92 €
5	Vitraux	VITAUUX D'ART VAN GUY	5 825.80 €
6	Cloche – Horloge - Paratonnerre	GOUGEON	7 657.00 €
TOTAL HT			448 178.29 €
TVA 20 %			89 635.66 €
TOTAL TTC			537 813.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans le cadre du marché Eglise - restauration des toitures et des élévations du clocher et du transept sud.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

<i>Pour</i>	<i>10</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>1</i>

Affaires diverses

Plan de relance – candidature au programme national Ponts.

La commune fait partie des 28 000 communes éligibles au programme.

Il permet à la commune de bénéficier gratuitement d'un recensement et d'une évaluation des ponts et des murs sur son territoire.

Recensement et reconnaissance des ouvrages sur la base des communes volontaires identifiées, avec des bureaux d'études privés. Evaluation des ouvrages les plus sensibles.

Pour bénéficier du programme, la commune doit montrer son intérêt au travers d'une enquête. Il faut répondre avant le 30 avril 2021. Réponse faite le 15 avril 2021.

Election

Pour les élections législatives, le décret vient de paraître. Les dates sont fixées

Ce sont les 30 mai et 6 juin

Pêche

Le plan d'eau devait ouvrir le 17 avril, compte tenu des mesures sanitaires en vigueur actuellement, l'ouverture du plan d'eau est reportée à une date ultérieure.

Décisions

<i>numéro</i>	<i>Objet</i>
<i>2021-003</i>	<i>Décision portant attribution d'une concession à Mme MARTIN Jocelyne pour une durée de 30 ans</i>
<i>2021-004</i>	<i>Décision portant attribution d'une concession à M. PICHOT Romuald pour une durée de 15 ans</i>
<i>2021-005</i>	<i>Décision portant sur le remboursement de sinistre (pont de la Huche)</i>